



ASSOCIATION  
DES ACCIDENTÉS  
DE LA VIE

fnath.org

**FNATH Groupement Loire-Atlantique**

25, rue Esnoul des Châtelets

44200 NANTES - **Nouveau site :** [fnath44.org](http://fnath44.org)

Téléphone : 02 40 69 84 71

Télécopie : 02 51 84 15 67

# BULLETIN D'ADHESION 2018

*En tant qu'adhérent à la FNATH, vous pouvez bénéficier d'un tarif de groupe auprès de notre partenaire HARMONIE Mutuelle*

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Cette année, vous pouvez compléter votre cotisation Adhérent ou Bienfaiteur par une **contribution Solidarité** d'un montant libre de 10€, 20€, 30€ ou plus à votre convenance. **Vous bénéficierez pour cette contribution d'une réduction d'impôt de 66%.**

La cotisation plus s'ajoute à votre cotisation pour toute intervention du service conseil et défense, elle est gratuite pour les adhérents ayant 10 ans d'ancienneté.

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous avez choisi d'adhérer à la FNATH de la Loire-Atlantique (Association des accidentés de la vie)

Nous sommes très heureux de vous accueillir parmi les 100 000 personnes accidentées, handicapées, et valides qui ont choisi sur le plan national de faire confiance à la FNATH pour défendre les accidentés de la vie.

Depuis 1921, l'association continue d'exister grâce au militantisme et à la solidarité de ses adhérents.

En adhérant à la FNATH, votre voix n'est plus isolée et vous contribuez à construire une société plus juste, plus sûre, plus solidaire.

Pour la FNATH, les adhérents ne sont pas clients ou consommateurs mais bien des partenaires participants à la vie et à l'action de l'association ; associés au combat qu'elle mène pour défendre la dignité et faire reconnaître la citoyenneté à **part entière** des accidentés de la vie.

Quasiment exclusivement financée par les cotisations de ses adhérents, la FNATH a besoin de votre adhésion et de votre soutien si elle veut encore continuer de longues années à accompagner les accidentés de la vie.

**Pour mener ce combat nécessaire et passionnant, nous avons besoin de vous, de votre adhésion et de votre fidélité car, à la FNATH : « on vient pour soi, on reste pour les autres ».**

Bien cordialement,

Le Président du Groupement départemental  
de Loire- Atlantique

Pierre ESSEAU

Je soussigné

- Partage les objectifs de l'association pour une pleine citoyenneté des accidentés de la vie,  
 Adhère à la FNATH, auprès du Groupement de Loire-Atlantique,  
 Choisis et règle la carte de cotisation 2018 ci-dessous : merci de bien Cocher le ou les choix retenu(s)  
 Carte **Adhérent : 57,50 €**     **Cotisation plus : 181 €** (elle ne peut être vendue seule)

- Carte **Bienfaiteur : 99,50 €**     **Contribution solidarité** minimum 10 € ou plus  
(don déductible des impôts)

Si vous êtes imposable, nous vous invitons à choisir une carte bienfaiteur qui ne vous coûtera au final que 39.57 € (après déduction d'impôts à 66 %). Un reçu fiscal vous parviendra en fin d'année.

Je suis informé

● Que le règlement de mon adhésion est **obligatoire pour les bénéficiaires d'un contrat AXA ou mutuelle HARMONIE**

- Que ma carte me parviendra dans l'année, directement à mon domicile.
- Que ma cotisation comprend l'abonnement au journal de la FNATH « A part entière » servi tous les trois mois.
- Qu'une cotisation supplémentaire annuelle (Cotisation Plus) d'un montant de **181.00 €** (ré-actualisable tous les ans au tarif de l'année en cours) me sera demandée en cas d'intervention du service conseil et défense du groupement départemental.

En effet, comme le définissent nos statuts, cette cotisation vient en complément de votre adhésion annuelle, elle est demandée pour l'étude approfondie d'un dossier ou la rédaction des conclusions et l'assistance devant les tribunaux (paiement possible en plusieurs fois).

En cas d'assistance ou représentation devant les tribunaux hors département, une participation de **50 €** sera demandée pour frais de déplacement. De même, une participation aux frais de photocopies pourra être sollicitée. Par ailleurs, en cas de recours à une prestation extérieure (avocat, expert, médecin...), les honoraires correspondants resteront à ma charge.

● Tout adhérent en retard du paiement de sa cotisation sera considéré comme démissionnaire après 1 an. Il devra régler les cotisations arriérées au tarif de l'année en cours pour bénéficier à nouveau des services de la FNATH.

● La FNATH se réserve le droit de résilier une adhésion en cas d'incivilité.

Date et signature de l'adhérent :

-----✂-----Partie à découper et à joindre à votre règlement -----

**OUI, je souhaite adhérer à la FNATH pour l'année 2018**

**NOM PRENOM :**

**Adresse :**

**CODE POSTAL :**

N°tél :

N° d'adhérent :

N° de section :

**VILLE :**

- **portable :**

- Carte :**     Adhérent : 57,50 €     Bienfaiteur : 99,50 €  
 Cotisation plus : 181 € (elle ne peut être vendue seule)  
 Contribution solidarité (10 €, 20 € ou 30 €)  
(montant libre à votre choix)

**Règlement :**     En espèces     Par chèque

**Date :**    **Signature de l'adhérent :**

**A retourner à :**

- Situation de famille :
- Marié(e)     Concubin     Veuf/Veuve  
 Divorcé(e)     Célibataire

**FNATH 44**  
Pôle associatif PIRMIL  
25, rue Esnoul des Châtelets  
44200 NANTES

Merci de préciser votre adresse mail : .....